

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 14
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2022

Date de publication : 21 décembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le 16 décembre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Benoît MEILHAC, et Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

**Excusé(es)** : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à M. Fabrice THERVILLE, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU.

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marie Claude POTTIER.

**Objet** : 2022/1612/077 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2022.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 19 décembre 2022,  
Le Maire, Robert LUQUET

